

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/09/2015

Réception par le Prefet : 15/09/2015

Publication : 18/09/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-8-3-11

Séance du vendredi 11 septembre 2015

RD 66 - RÉAMÉNAGEMENT DES CARREFOURS DE L'ÉCHANGEUR AVEC L'A 35 À BARTENHEIM

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, M. MULLER Lucien.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2009-2-3-2 du 6 février 2009 relative à la RD 66 - Réaménagement des carrefours de l'échangeur avec l'A 35 à Bartenheim,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2012-3-3-8 du 16 mars 2012 relative à la RD 66 - Réaménagement des carrefours de l'échangeur avec l'A 35 à Bartenheim,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le dossier des études d'avant-projet ;
- fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération au montant estimé de 3 310 000 € TTC (valeur mars 2013) et dont la décomposition est la suivante :

Opération routière :	
Etudes et contrôles (levés, sondages géotechniques, maîtrise d'œuvre, coordination SPS, reconnaissances archéologiques, contrôle extérieur, contrôle topographique, ...)	550 000 €
Travaux (marchés terrassements, assainissement, chaussées, ouvrages d'art et travaux divers)	2 750 000 €
Total opération routière	3 300 000 €
Acquisitions foncières :	
Acquisitions de terrains, y compris frais de géomètre	10 000 €
TOTAL GENERAL :	3 310 000 €

Les dépenses seront imputées sur le programme AAB1.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité